

# GUIDE

# Ecole du Tir à l'Arc Français





# Classement des Clubs Formateurs 2019



Saison 2019

24/07/2019

Pour les Femmes : En vert moyenne >= 600 En jaune moyenne entre 599 et 520 En rouge moyenne entre 519 et 100  
 Pour les Hommes : En vert moyenne >= 600 En jaune moyenne entre 599 et 540 En rouge moyenne entre 539 et 100

Place	code structure	Localite	Nb archers critere "arme"	Nb archers critere "licence"	Nb archers ETAF	Archer 1	Cat	H/F	Archer 2	Cat	H/F	Archer 3	Cat	H/F	Archer 4	Cat	H/F	Archer 5	Cat	H/F	Archer 6	Cat	H/F	Moyenne
1	1306041	NICE	10	10	8	669	C	H	658	C	H	648	M	H	618	C	H	598	B	F	594	B	H	630,83
2	0163157	RIOM	16	13	8	620	M	H	615	C	F	613	M	F	608	B	H	605	M	H	600	C	H	610,17
3	1064170	LESCAR	16	15	13	651	C	H	623	M	F	611	C	H	597	B	H	586	B	H	579	C	H	607,83
4	1285134	CHALLANS	13	13	6	648	C	F	622	M	H	607	B	F	604	M	H	597	M	H	562	C	H	606,67
4	0762288	MONCHY AU BOIS	7	7	6	664	C	H	635	M	H	616	B	H	615	C	F	571	M	H	539	C	F	606,67
6	1130041	NIMES	11	10	8	634	M	H	622	C	H	615	C	F	590	C	H	590	C	H	583	M	H	605,67
7	1016003	RUELLE	10	9	6	641	C	H	635	C	H	608	C	H	605	B	H	578	C	H	553	C	H	603,33
8	1130065	MANDUEL	13	9	7	642	M	H	618	C	H	610	B	F	591	C	H	585	B	F	561	C	H	601,17
9	0668183	MULHOUSE STA	10	7	7	608	M	H	607	M	H	597	C	H	595	M	F	593	M	H	584	C	F	597,33
10	0322009	DINAN	12	11	6	629	C	H	624	B	H	614	C	H	600	C	H	579	B	H	528	B	F	595,67
11	1047144	BOE	12	12	7	615	C	H	598	M	F	591	C	H	589	M	F	575	C	F	570	C	H	589,67
12	1134123	LATTES SAINT JEAN DE VEDAS	10	9	6	618	C	H	617	C	H	614	C	H	574	M	H	573	C	H	523	M	F	586,50
13	0289107	BRIENON/ARMANCON	15	14	6	623	C	H	620	B	F	614	C	H	581	B	F	543	C	H	535	M	F	586,00
14	0437073	LA CROIX EN TOURAINE	12	12	6	634	C	H	610	C	F	606	B	H	588	B	H	543	M	F	521	C	F	583,67
15	1134139	MONTPELLIER	9	6	6	627	B	F	618	C	F	609	B	H	549	B	F	546	M	F	545	B	H	582,33
16	1079182	ARDIN	11	10	7	625	C	H	594	C	H	564	M	H	551	C	H	550	M	H	546	M	H	571,67
17	0163165	ARTONNE - SAINT MYON	14	13	6	617	M	H	580	M	H	572	C	H	558	M	F	548	M	F	547	B	H	570,33
18	1033108	BASSIN D'ARCACHON	15	15	6	610	M	H	580	C	H	570	M	F	544	M	F	543	C	H	542	C	F	564,83
19	0271086	MONTCEAU LES MINES	10	10	6	628	C	H	564	M	H	549	B	F	548	C	H	544	M	H	542	B	H	562,50
20	0174260	ANNEMASSE	11	10	5	658	M	F	621	C	H	601	M	H	562	M	F	546	C	H				597,60
21	0143137	MONISTROL SUR LOIRE	13	13	5	597	C	H	594	M	H	576	C	H	574	C	H	559	C	H				580,00
22	3899006	NOUMEA	15	15	5	611	C	H	603	C	H	566	B	H	563	C	H	531	M	F				574,80
22	0437083	ST AVERTIN	13	12	5	633	C	H	579	M	F	564	C	H	552	C	F	536	B	F				572,80
24	1033113	SAINT MEDARD EN JALLES	12	12	5	606	C	H	579	M	H	570	C	H	553	B	H	542	B	H				570,00
25	0335065	DOMLOUP	9	9	5	603	C	H	578	C	F	558	C	H	555	C	F	549	C	F				568,60
26	0760171	COMPIEGNE	11	4	4	637	C	H	588	C	F	578	C	F	548	C	F							587,75
27	1033110	AUROS	5	5	4	611	B	H	593	C	H	575	C	F	556	C	F							583,75
28	0657131	SARREBOURG	5	5	4	596	B	H	590	B	F	580	M	H	550	B	H							579,00
29	0329053	PLOURIN LES MORLAIX	5	5	4	619	C	H	583	C	H	561	B	H	546	C	H							577,25
30	0335067	RENNES CIE	8	6	4	636	C	H	567	C	F	552	B	H	540	M	H							573,75
31	0893242	AULNAY SOUS BOIS	6	6	4	591	M	F	576	C	H	570	C	H	554	M	H							572,75
32	0329029	GUILERS	8	8	4	595	B	F	570	M	F	553	B	H	547	M	H							566,25
41	3597022	SAINT DENIS DE LA REUNION	8	7	3	603	M	F	565	M	F	562	C	H										576,67
0163151	CLERMONT FERRAND																							
0169188	LYON BEVIE																							

Nouveaux Clubs ETAF 2020-2021
Clubs ETAF 2020-2021
Clubs ETAF 2020- 2021 revenant dans les critères
Clubs ETAF 2019-2020
Clubs ETAF 2018 -2019
2 Nouveaux Club ETAF 2020-2021
12 Clubs ETAF 2020-2021
5 Clubs ETAF 2020- 2021 revenant dans les critères
4 Clubs ETAF 2019-2020
3 Clubs ETAF 2018 -2019
dont 2 n'apparaissent pas dans le classement

Critères de classement :

Pour apparaître dans ce classement, le club doit avoir au minimum 4 archers à 3 scores au Classement National dans les catégories de Benjamin à Cadet en Arc Classique.

Pour les clubs qui remplissent les 3 critères, le classement se fait à la moyenne des 6 meilleurs du club.

Les clubs à égalité sur la moyenne sont classés au même rang. L'ordre d'affichage dans le classement se fait sur le score du 6ème archer.

Ensuite, nous prenons en compte les clubs qui n'ont que 5 jeunes dans les critères de points. Le classement se fait sur la moyenne des 5 meilleurs archers du club.

Nous reproduisons le même type de classement pour les clubs n'ayant que 4 jeunes dans les critères de points.

# ***Le fonctionnement de l'ETAF***

L'objectif de ce guide est de présenter les règles de fonctionnement de l'École du Tir à l'Arc Français. L'ETAF est un moyen mis en œuvre par la FFTA afin de reconnaître et d'accompagner les clubs engagés dans une démarche de formation sportive de leurs jeunes archers. Ce document doit permettre à chaque acteur de la vie fédérale (archers, dirigeants, entraîneurs, cadres techniques) de mieux appréhender ce dispositif. Il précise les modalités de mise en place du classement des clubs en fonction de 3 critères précis, de la labellisation qui en découle et des actions mises en place par la FFTA pour soutenir les clubs labélisés.

## **1 - Présentation de la démarche**

Notre fédération est étroitement liée à l'olympisme. Cette chance pour notre sport, et pour les athlètes le pratiquant, engage notre responsabilité dans la mise en œuvre des moyens pour la réussite olympique.

Ainsi est-il primordial de pouvoir s'appuyer sur des clubs partageant cette vision de notre sport et organisant son apprentissage en adéquation avec une pratique sportive.

Ces clubs sont identifiés dans le projet de performance fédéral (PPF) validé par le ministère des sports pour la période 2017-2024. Ils sont capables d'accueillir de très jeunes archers, de les former efficacement et de les faire réussir en compétition.

Ces clubs s'engagent, avec un accompagnement fédéral, dans un projet de développement de la performance. Cela nécessite de s'appuyer sur des stratégies d'entraînement (contenus et conditions), de l'encadrement (compétence et présence), des programmes de compétitions, etc. Il est indispensable de créer l'état d'esprit visant et favorisant la performance.

Le recul des premières années de fonctionnement de l'ETAF nous conforte dans l'efficacité et la nécessité d'un tel dispositif. Le parcours sportif de notre médaillé des JO de Rio en 2016, JC Valladont, en est également la parfaite illustration.

Cette démarche devrait permettre au tir à l'arc français de réussir les prochaines olympiades.

Qu'est-ce que la notion d'école du tir à l'arc français ?

## **2 - L'objectif**

L'ambition du projet des clubs formateurs est de développer des structures d'accueil et de formation performantes au sein des clubs. Cet objectif vise particulièrement les jeunes archers afin que beaucoup plus deviennent compétiteurs et performants. Ainsi pensons-nous qu'il sera plus facile de renouveler notre élite et dans tous les cas de l'étoffer, en ayant plus d'archers plus performants.

Une telle évolution semble essentielle à l'atteinte de l'objectif fédéral qui consiste à obtenir une médaille lors de chaque échéance olympique.

## **3 - La stratégie**

### **3.1- Identification des structures**

Afin d'identifier les clubs proposant des conditions d'accueil, de formation et d'entraînement performantes, trois critères sont établis :

- Le nombre de jeunes archers en arc classique ayant une pratique compétitive : 6 jeunes archers des catégories benjamins, minimes et cadets du même club (soit l'équivalent de deux équipes) doivent avoir participé à au moins 3 tirs en TAE discipline Internationale dans la saison,
- Le niveau de performance atteint par l'ensemble de ces 6 archers : 550 points de moyenne pour les garçons et 530 points de moyenne pour les filles<sup>1</sup> (niveau établi en fonction du niveau national actuel et non du niveau international. Ce critère pourra évoluer au cours des années)\*,
- La durée de fréquentation du club : les 3 dernières années de licence dans le même club (s'il ne s'agit pas du club initial). En effet, nous avons estimé que l'impact de la formation et/ou de la qualité de l'entraînement proposé au sein du club est évaluable après 3 années consécutives.

L'identification des clubs formateurs ne s'appuie donc que sur des critères observables et non sur le fonctionnement interne du club. Néanmoins, il est fortement conseillé aux clubs de baser leur formation et leur entraînement sur la philosophie et la mise en œuvre de la démarche fédérale d'enseignement, c'est-à-dire :

---

<sup>1</sup> Pour l'établissement du classement 2021, les scores pris en compte seront ceux réalisés **entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 26 juillet 2021 (fin des qualifications du championnat de France Jeune) inclus.**

- La formation et l'entraînement doivent s'effectuer en utilisant un arc classique, sur un terrain plat en utilisant des outils pédagogiques pertinents et adaptés,
- Le volume d'entraînement proposé doit être important (possibilité de s'entraîner tous les jours) et, dans sa majorité, encadré (au moins 3 fois par semaine),
- Il convient de privilégier, dans un premier temps, la qualité d'exécution à la performance en cible,
- Il est indispensable de respecter le fonctionnement mécanique de l'arc, de favoriser la stabilité des postures, des placements et de réduire les coûts énergétiques.

\*Ce critère de performance évolue régulièrement depuis la création de l'ETAF en 2011.

De 500 points de moyenne pour les garçons et les filles de 2011 à 2013, nous sommes passés à 500 points pour les filles et 520 points pour les garçons en 2014 et 2015. La dernière évolution en 2018, nous avait amené à 520 points pour les filles et 540 points pour les garçons.

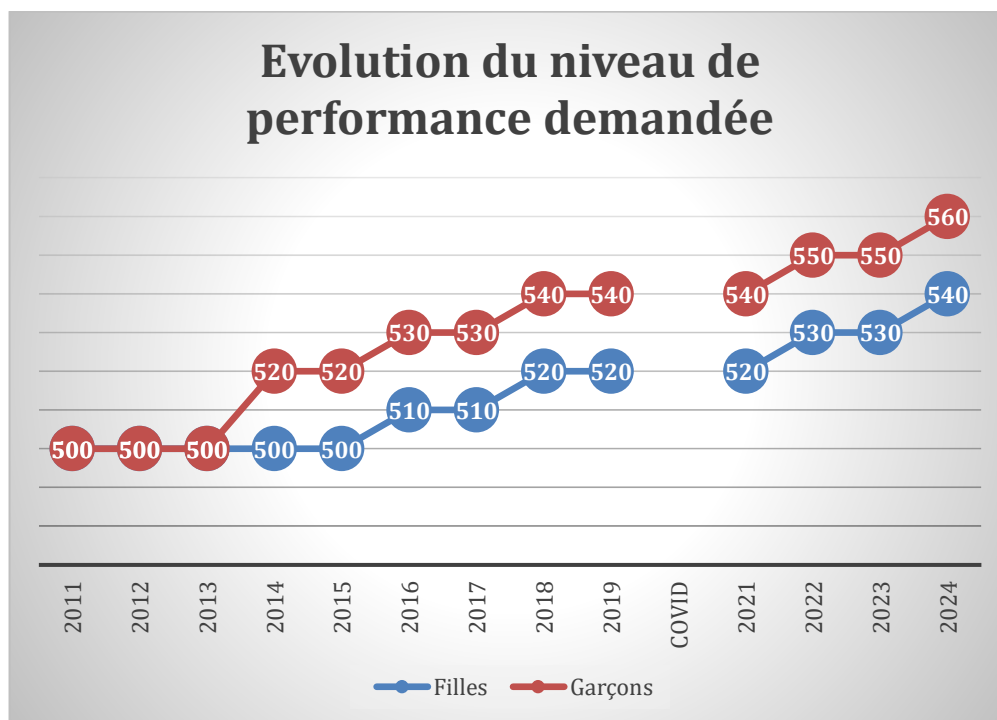
Après 2 ans à ce niveau, les critères devaient évoluer en 2020, pour passer à 530 points pour les filles et 550 points pour les garçons. Le contexte de la saison sportive 2020 (pas de compétitions de mars à août 2020 et donc pas de renouvellement des clubs de l'ETAF) et du début de la saison sportive 2021 (pas d'entraînement possible pour un grand nombre de club depuis fin octobre 2020) nous a amené à réfléchir à l'évolution de la progression de ce niveau.

Pour la saison sportive **2021**, nous resterons donc sur les critères de performance de 2019 à savoir à **520 points de moyenne pour les filles et 540 points pour les garçons**. Cette stabilisation sur une année vise à permettre à chaque club de pouvoir reprendre une activité normale, dès que cela sera possible, sans pression excessive sur la recherche de performance.

Ces évolutions du niveau de performance demandées ont pour but de maintenir les clubs de l'ETAF dans la recherche de solution pour continuer à progresser. Les clubs doivent maintenir un fort niveau d'exigence pour permettre à un maximum de jeunes de s'engager dans une pratique demandant de la qualité et de l'investissement pour atteindre le meilleur niveau possible.

Le niveau demandé pour être concurrentiel au plus haut niveau ne cesse de progresser. Si le niveau demandé au sein de l'ETAF décroît ou stagne, l'écart entre le niveau de base pour accéder à une pratique sportive de

haut-niveau et le haut niveau, voire la haute performance, sera plus difficile à combler. Les jeunes de l'ETAF désirant s'engager au sein des différents pôles du PPF auront beaucoup de difficultés à atteindre un niveau de pratique suffisant pour leur permettre de s'exprimer au mieux en compétition internationale, sans parler d'aller chercher des médailles...



### **3.2- L'accompagnement fédéral**

Les clubs labellisés « ETAF » peuvent bénéficier de ressources fédérales tant humaines que financières et surtout d'un accompagnement individualisé et adapté à leurs besoins pour mener à bien ce projet ambitieux.

Deux axes sont développés pour accompagner les clubs dans leur projet de performance :

- **Au niveau local**, les clubs peuvent bénéficier du suivi d'un Cadre Technique Régional.

De part sa connaissance de la pratique du tir à l'arc et de son organisation, le CTR peut apporter de l'aide aux clubs ETAF dans différents domaines notamment sur :

- L'accompagnement des clubs sur la mise en place des entraînements (contenus, fréquence, niveau d'exigence, ...)
- L'aide à la structuration du club en collaboration avec les dirigeants (démarche administrative avec les établissements scolaires pour libérer du temps d'entraînement des jeunes scolarisés, recherche de créneaux)

d'entraînement, accompagnement pour la création d'équipement spécifique, ...)

- Identification des besoins pour la progression des jeunes archers
- ...

- **Au plan national**, la FFTA organise des actions en faveur des clubs labellisés « ETAF ». Elles visent en priorité la formation continue des entraîneurs de club et l'optimisation de l'entraînement des jeunes archers compétiteurs. Plusieurs actions seront organisées cette année :

- **Une réunion nationale des clubs ETAF** au mois de novembre. Cette réunion permet de faire le point sur les actions menées au sein de l'ETAF, d'échanger sur la vie des clubs ETAF et d'informer sur les actions à venir sur la saison sportive suivante.
- **Une aide financière** sera apportée aux clubs susceptibles d'envoyer leurs meilleurs archers aux **Tournois Nationaux Jeunes**.
- **Un système de récompense** sur les performances réalisées par les jeunes sur les TNJ, les championnats de France Jeune (individuels, équipes et mixte) et le classement annuel des clubs formateurs.
- **Une étude personnalisée** des besoins des clubs dans différents domaines (formation Continue des entraîneurs en relation avec les pôles France relèves, aides financières à la mise en place de stages spécifiques, équipements spécifiques à l'entraînement, etc..) peut être envisagée avec le directeur de l'ETAF.
- **Un lien avec les équipes ou collectifs nationaux** au travers de l'organisation de stages externalisés dans des clubs ETAF et de l'intégration ponctuelle d'entraîneurs ETAF (sous conditions définies) au staff des équipes en compétitions internationales jeunes.
- **L'intégration des entraîneurs reconnus des clubs ETAF au sein de l'Académie des Entraîneurs** (accès à du contenu de formation continue, des statistiques, des articles scientifiques en liaison avec l'entraînement, etc...)
- **Mise en place d'un stage été avec les entraîneurs des clubs ETAF** : Ce stage, prévu à la fin du mois d'août, est ouvert à tous les jeunes licenciés pratiquant le tir Olympique avec pour objectif de préparer la saison sportive suivante.
- **Des outils de communication logotés « ETAF »** sont fournis aux clubs ETAF (banderoles, stickers, tee-shirts, écussons, etc..). Ils permettent de développer la reconnaissance et l'identification du club formateur.
- **Une dotation de matériel d'archerie** est proposée aux clubs en collaboration avec nos partenaires **WIAWIS/Win&Win, AVALON** et **EASTON**.



Le programme fédéral 2020/2021 s'établit ainsi :

1/ Réunion annuelle des clubs en visio (**mercredi 25 novembre de 17h30 à 19h30**)

- Partages d'expérience et échanges entre les clubs sur l'évolution de l'ETAF dans le contexte actuel
- Point sur les actions prévues en 2021
- Dotation matérielle

2/ Suivi et accompagnement du projet sportif par les cadres techniques et les entraîneurs de pôle (**de Novembre 2020 à Août 2021**).

3/ Stage été de Formation Continue (**22 au 28 Août 2021**) : Encadrement d'un stage été avec les entraîneurs des clubs ETAF sous la coordination de cadres techniques et entraîneurs de Pôles.

4/ Programme de compétition 2021 :

**Tournoi Nationaux Jeunes**

**TNJ 1 : 16 au 18 avril à (Challans - Vendée)**

**TNJ 2 : 07 au 09 mai à (Lattes St Jean de Vedas - Hérault)**

**TNJ 3 : 04 au 06 juin à (Vagney - Vosges)**

**Championnats de France Jeunes**

**du 25 au 28 Juillet à (RIOM- Puy de Dôme)**



## Labellisation :

**Qui ?** : Tous les clubs satisfaisants aux 3 critères cités

**Quand ?** : En début de saison sportive. Suite au classement établi en septembre 2021, on attribuera le label « ETAF 2022-2023 » aux clubs remplissant les 3 critères.

**Durée ?** : Pour deux ans renouvelables tous les ans pour une période de 2 ans.

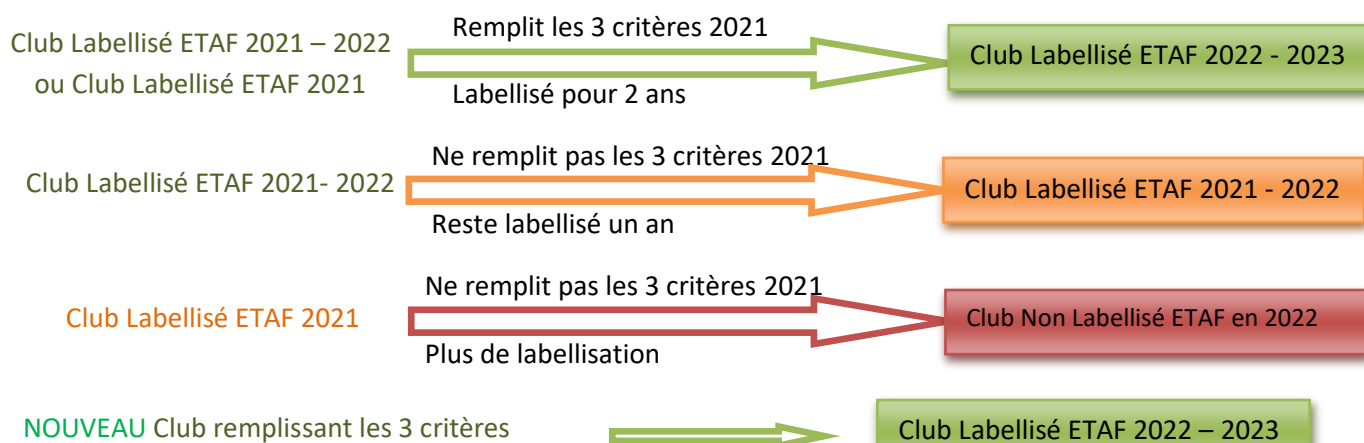
## Récapitulatif de l'attribution du label « École du Tir à l'Arc Français »

### En Novembre 2020 :

Les clubs labellisés ETAF 2020 – 2021 deviennent Clubs ETAF 2021 – 2022.

Les clubs labellisés ETAF 2019 – 2020 deviennent Clubs ETAF 2021

### En Septembre 2021 :





- |                            |                            |
|----------------------------|----------------------------|
| ARDIN                      | MANDUEL                    |
| ARTONNE - SAINT MYON       | MONCHY AU BOIS             |
| BASSIN D'ARCACHON          | MONISTROL SUR LOIRE        |
| BOE                        | MONTCEAU LES MINES         |
| BRIENON/ARMANCON           | MONTPELLIER                |
| CHALLANS                   | MULHOUSE STA               |
| COMPIEGNE                  | NICE                       |
| DINAN                      | NIMES                      |
| LA CROIX EN TOURAINE       | RIOM                       |
| LATTES SAINT JEAN DE VEDAS | RUELLE SUR TOUVRE          |
| LESCAR                     | SAINTE DENIS DE LA REUNION |
|                            | ST AVERTIN                 |

